aucune force de résistance, et que, d'ailleurs, elle était délabrée et pourrie. Un garde-fou doit d'abord être placé pour empêcher de tomber dans le précipice, et doit, de plus, être assez solide pour résister à la pression oblique de n'importe quel véhicule. Si le chemin eut été plus large, s'il eut été propre à la circulation dans toute sa largeur, et, surtout, s'il eut été pourvu de garde-fous convenables et suffisants, il est tout à présumer que l'accident pour lequel la défenderesse est poursuivie ne serait pas arrivé;

"Considérant, cependant, que les malheureux John Smith et Georges Morrill n'étaient pas eux-mêmes exempts de reproches au moment de l'accident; qu'ils avaient bu plus que de raison, tous les deux, dans l'après-midi, le chauffeur Morrill surtout; qu'ils n'étaient pas en possession de leurs pleines facultés; qu'à cause de cela, on peut se demander avec raison s'ils ont bien fait tout ce que des hommes sages et modérés auraient pu faire pour prévenir ou éviter l'accident; qu'un homme du voisinage dit les avoir vu passer à une vitesse trop grande pour le temps obscur qu'il faisait ce soir-là; et que, dans les circonstances, il semble juste de partager entre les victimes et la défenderesse, la responsabilité de l'accident;

"Considérant que ledit John Smith était âgé de 33 ans au moment de son décès; qu'il avait une bonne santé; que la durée de sa vie devait être de 33 ans et 77 jours, d'après les tables d'assurances; qu'il lui en aurait coûté un capital de $1787.10 pour s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance une annuité de $100 par année sa vie durant; que c'était un conducteur de chemin de fer gagnant $150 par mois; qu'il avait des assurances-vie qui ont rapporté aux héritiers $100; que ce sont ses enfants, les quatre demandeurs, qui sont ses seuls héritiers; qu'ils sont nés comme